

Dossier de rentrée scolaire

Année scolaire 2022 – 2023

Nous contacter

L'école

 4 rue de la Poste
 85280 La Ferrière
 02.51.98.35.57
 direction@laferriere-stnicolas.fr
 <https://laferriere-stnicolas.fr/>

L'accueil périscolaire



07.84.31.44.43

Le restaurant scolaire



02.51.40.65.08

Chef d'établissement

M GIRAUD Ludovic



Horaires de l'établissement

lundi, mardi, jeudi et vendredi

7h15	8h45	12h00	13h45	16h45	19h00
Accueil Périscolaire	Classe	Restauration scolaire	Classe	Accueil Périscolaire	

L'ouverture du portail se fait 10 minutes avant le début des cours (8h35 le matin et 13h35 l'après-midi). Les enfants encore présents 15 minutes après la sortie des classes sont transférés vers le service périscolaire concerné (restaurant scolaire ou accueil périscolaire).

Par respect pour le travail des enseignants, nous vous demandons de veiller au respect de ces horaires.

Équipe éducative et Structure pédagogique

Classe de TPS-PS



Enseignante
Mme POTIER Patricia

Classe de PS-MS



Enseignante
Mme PALUTEAU Audrey

Classe de MS-GS A



Enseignante
Mme BERNARDIN Charlotte

Classe de MS-GS B



Enseignante
Mme FICHET Anne-Cécile



Aide maternelle
Mme BERNAUDEAU Justine



Aide maternelle
Mme BAILLAT Marie



Aide maternelle
Mme PASQUIER Alexia



Aide maternelle
Mme HERMOUET Sonia

Classe de CP



Enseignante
Mme MARTINEAU Sophie

Classe de CP-CE1



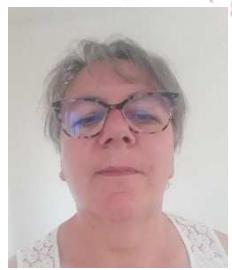
Enseignante
Mme BOUIN Marine

Classe de CE1



Enseignante
Mme HILLION Céline

Classe de CE2 A



Enseignants
Mme GREFFARD Régine – M RABILLER Alban

Classe de CE2 B



Enseignante
Mme CHAINE Céline

Classe de CM1



Enseignante
Mme GUIBERT Marylène

Classe de CM1-CM2



Enseignante
Mme HUMEAU Annelise

Classe de CM2



Enseignant
M OLLIVIER Alain

Regroupement d'adaptation



Enseignante spécialisée
Mme NOUVEL Bénédicte

Personnel de service



Mme CIRET Charleyne
Entretien / Restauration
Accueil périscolaire



Mme COTTY Françoise
Entretien / Restauration



M GILBERT Gabriel
Entretien



Mme GUILLOIS Françoise
Entretien / Restauration



Mme JAULIN Colleen
Entretien / Restauration



Mme LOIZEAU Laure
Secrétariat, comptabilité
Accueil périscolaire



Mme MELLIER Vanessa
Entretien / Restauration
Accueil périscolaire



Mme PASQUEREAU Roseline
Entretien / Restauration
Accueil périscolaire

Les Tarifs

Les rétributions scolaires

30€

/ mois et par enfant

De la maternelle au CM2, ce prix comprend toutes les activités extra-scolaires (sorties...). Une réduction de 10 € est consentie à partir du 3^e enfant. L'OGEC vous propose le prélèvement automatique (Cf. circulaire). Le non-paiement peut constituer un motif de non-réinscription.

La restauration scolaire

3.47€

/ par repas

Jusqu'en décembre 2022. Au 1^e janvier 2023, la municipalité fixera son nouveau tarif.

Les repas sont portés sur la facture mensuelle globale.

L'accueil périscolaire

	De 7h15 à 7h30	De 7h30 à 8h05	De 8h05 à 8h35	De 17h00 à 17h30	Toute ½ heure supplémentaire après 17h30
1 enfant	0€60	0€60	1€65	1€65	0€60
2 enfants	1€00	1€00	2€76	2€76	1€00
3 enfants	1€21	1€21	3€32	3€32	1€21
4 enfants	1€30	1€30	3€56	3€56	1€30

Assurance scolaire



Saint-Christophe
ASSURANCES

Grâce au contrat collectif souscrit par l'école, votre enfant bénéficie d'une protection complète 24h/24, 7J/7 où qu'il se trouve.

Pour plus d'informations sur l'assurance scolaire, connectez-vous sur l'Espace parents du site www.saint-christophe-assurances.fr. Vous pourrez y découvrir les garanties qui couvrent votre enfant et imprimer une attestation d'assurance.

Nous vous rappelons que cette assurance couvre votre enfant pour les dommages corporels dont il serait la victime. Pour tous les dommages que votre enfant causerait à autrui, votre enfant doit bénéficier d'une couverture « responsabilité civile ». Une attestation concernant ce deuxième contrat vous sera demandée en début d'année scolaire.

Restaurant scolaire

HORAIRES



Pour les plus petits, pensez à compléter régulièrement le tableau de présences. Pour l'enfant qui arrive en retard le matin, vous avez la possibilité de téléphoner directement à la cantine **avant 9h30** ; passé cet horaire, votre enfant ne pourra y déjeuner.

PS-MS
12h00



Les serviettes sont fournies pour tous les enfants (maternelle et élémentaire).

CE2-CM1-CM2
12h05



Les menus sont affichés à l'école et également disponibles sur le site internet de l'école : <https://laferrriere-stnicolas.fr>

GS-CP-CE1
12h45



Les médicaments sont interdits sauf s'il s'agit d'une maladie longue (dans ce cas, les parents fourniront un certificat médical, ordonnance et instructions à la responsable de la cantine).

En cas d'allergie alimentaire, merci de prévenir le directeur.

02.51.40.65.08

L'accueil périscolaire



**7h15 → 8h35
17h00 → 19h00**



07.84.31.44.43



L'accueil périscolaire est organisé dans la salle du restaurant scolaire et dans la cour de récréation élémentaire.



Il n'y a pas d'inscription préalable à faire.
Les enfants apportent leur(s) goûter(s).



Le soir, le transfert de la surveillance entre enseignants et personnel de l'accueil périscolaire se fait précisément à 17h00.



Matin et soir, les parents émargent le registre de l'accueil périscolaire attestant de la présence de leur(s) enfant(s), en précisant l'heure d'arrivée ou de départ ainsi que le nombre d'enfants s'il est différent de celui indiqué sur le registre.



Le calendrier scolaire

**Rentrée des enseignants
Portes ouvertes de 17h00 à 18h30**

Mardi 30 août 2022

Rentrée des élèves

Jeudi 1^e septembre 2022

Vacances de la Toussaint

Du vendredi 21 octobre au lundi 7 novembre 2022

Vacances de Noël

Du vendredi 16 décembre au mardi 3 janvier 2023

Vacances d'Hiver

Du vendredi 10 février au lundi 27 février 2023

Vacances de Printemps

Du vendredi 14 avril au mardi 2 mai 2023

Pont de l'Ascension

Du mardi 16 mai au lundi 22 mai 2023

Vacances d'Eté

Vendredi 7 juillet 2023



Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise a lieu le matin des jours indiqués.



L'instruction est obligatoire de 3 à 16 ans. Cette disposition légale implique l'assiduité de tous les élèves inscrits de la Petite Section au CM2. Toute absence doit être signalée et justifiée (Cf. règlement intérieur). A ce titre, les vacances prises sur temps scolaire ne sauraient constituer un motif légitime.